

Démonstration par l'absurde

Par Rachel ADIL, Groupe Vivons Clamart
rachel@clamoche.com www.clamoche.com

Soit le projet de délibération N°1,

Remboursement des frais de garde (pour enfants, personnes handicapées) pour élus non indemnisés. Possibilité pour leur permettre d'assister aux réunions, séances municipales, et autre obligation entrant dans le cadre de leur mandat.

Objectifs:

- Permettre aux 80% de femmes à la tête de famille monoparentale de s'investir dans la vie politique locale
- Appliquer la Charte européenne homme/ femme, charte approuvée en Conseil municipal, à l'unanimité.

Soit le projet de délibération N°2,

Que la neige ne soit autorisée à tomber que le vendredi à partir de 17 heures et qu'elle soit fondue le lundi matin à 7H30.



Dénominateur commun : ces deux délibérations sont présentées par Rachel ADIL, Elue d'Opposition

Processus de traitement

Délibération	<u>N°1 Frais de garde d'enfants</u>	<u>N°2 Neige et interdiction de tomber</u>
<u>J-30</u>	<i>Présenté en septembre 2010</i> Envoi du projet par mail, à M. le Maire, copie à son Directeur de cabinet Avec demande si besoin de préciser certains points = Pas de réponse, relances sans réponse	<i>Présentée en janvier 2011</i> Envoi du projet par mail, à M. le Maire, copie à son Directeur de cabinet = Pas de réponse
<u>J-15 à J-7</u>	Toujours des relances, et pas d'information	Rencontres inopportunes avec M. le Maire et le Chef de cabinet, et questions : Air surpris (feint ou non), style « pas au courant » des deux interlocuteurs./ relances
<u>Commission Finances</u>	Commission Finances avec présentation du projet <ul style="list-style-type: none">• Pas d'invitation à défendre la délibération• Pas de retour suite aux débats lors de cette commission - et pourtant, il y en a eu!	Commission Environnement <ul style="list-style-type: none">• Délibération oubliée (?) d'être inscrite à l'ordre du jour, relances par mail (multiples!)• Explications demandés des élus présents(sur quoi?)
<u>Conseil Municipal</u>	Long débat, très long débat pour en arriver à: <ul style="list-style-type: none">• Report de la délibération• Commission spéciale prévue, présidée par Mme Rakoff, 1ère adjointe, et où je suis conviée (quand-même!)	Pas de débat Enfin, il faut l'espérer, sur cette délibération !
<u>Après le conseil</u>	4 mois plus tard , et en dépit de relances sans réponse, la commission spéciale ne s'est toujours pas tenue!	

Délibération N°1 = délibération 2 = **Zéro!**

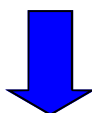
Qu'une délibération soit constructive ou stupide,



Le processus ou traitement est peu ou prou identique



Le résultat obtenu est identique.



A Clamart, Monsieur le Maire fait la pluie et le beau temps! et la neige?